

LA FRANÇAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

Fonds Commun de Placement

Rapport annuel au 31 mars 2023

Rapport de gestion
« non audité par le Commissaire aux Comptes »

LA FRANCAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

ORIENTATION

IDENTIFICATION

OBJECTIF DE GESTION

Fonds flexible, le fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, sur l'horizon de placement recommandé de 3 ans, tout en recherchant à limiter son niveau maximal de perte, sur une année calendaire, à un pourcentage défini annuellement par la société de gestion et communiqué sur son site internet.

INDICATEUR DE REFERENCE

Le FCP n'est ni indiciel ni à référence indicielle mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à l'indicateur de référence : 30% MSCI World dividendes nets réinvestis + 70% Barclays Euro Aggregate All Maturity Total Return Unhedged EUR.

MSCI World dividendes réinvestis	Le MSCI World est un indice large comprenant plus de 1 600 actions de sociétés cotées sur des marchés de pays développés (23 pays). Calculé dividendes réinvestis et exprimé en euros. Code de référence Bloomberg : MSDEWIN Index. Administrateur de l'indice : MSCI Limited, n'est plus enregistré sur le registre de l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur : http://www.msci.com
Barclays Euro Aggregate All Maturity Total Return Unhedged EUR	Le Barclays Euro Aggregate All Maturity Total Return Unhedged EUR est un indice composé de plus de 5 000 émissions obligataires à taux fixe de toute maturité en euro, d'émetteurs publics ou privés, ayant une notation financière dite « investment grade ». L'intégration dans cet indice dépend de la devise des obligations et non pas du risque pays de l'émetteur. Code de référence Bloomberg : LBEATREU index. Administrateur de l'indice : Bloomberg Index Services Limited, n'est plus enregistré sur le registre de l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur : https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/bloomberg-barclays-indices .

L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

1. Stratégie utilisée

Pour atteindre son objectif de gestion, la société de gestion met en œuvre une stratégie flexible et discrétionnaire laquelle combine :

- Une allocation des investissements en titres vifs et/ou en parts ou actions d'OPC de droit français ou étranger eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs : produits de taux et actions. Cette allocation entraîne une diversification des investissements entre les marchés de taux, obligataires et/ou monétaires et les marchés actions dans diverses zones géographiques dans le respect des fourchettes d'expositions prédéterminées.
- Une gestion des éventuels impacts de baisses de marché. Dans ce cadre, la société de gestion bénéficie régulièrement de conseils fournis par LA FRANÇAISE SYSTEMATIC ASSET MANAGEMENT GmbH, société de gestion du groupe la Française spécialisée dans la gestion quantitative. Au titre de ce conseil, LA FRANÇAISE SYSTEMATIC ASSET MANAGEMENT GmbH transmet, à titre de recommandation, à la société de gestion un taux d'exposition globale qu'il conviendrait d'appliquer à l'allocation du portefeuille déterminée par la société de gestion afin de limiter les impacts de baisse de marché.

La gestion du fonds est fondée sur la recherche de performance, la réduction systématique de la volatilité à travers l'investissement dans des fonds de toutes classes d'actifs.

Le choix des actifs (titres vifs et OPC sous-jacents investis) fait l'objet d'un processus de sélection propre à la société de gestion qui répond aux critères d'investissement du fonds détaillés ci-après et qui sont analysés par La Française Sustainable Investment Research (ci-après « Equipe de Recherche ESG ») de l'entité « La Française Group UK Limited ». Il est précisé qu'il existe un risque de conflits d'intérêts portant sur la fourniture de scores ESG avec le centre de recherche « La Française Sustainable Investment Research » de l'entité « La Française Group UK Limited » appartenant au groupe La Française.

Les émetteurs sont soumis aux mêmes exigences indépendamment de leur appartenance, ou non, à l'indice.

L'analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est effectuée par l'Equipe de Recherche ESG qui a développé un modèle ESG propriétaire. Cet outil utilise des données brutes provenant de différents fournisseurs de données pour calculer les KPI (Key Performance Indicators).

En ce qui concerne les titres obligataires, une évaluation des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance de l'émetteur pourra être effectuée ; toutefois la prise en compte de ces critères n'est pas nécessairement exhaustive ou systématique.

Ainsi, le fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Par ailleurs, sont automatiquement écartés, les émetteurs à exclure en vertu de la politique d'exclusion du Groupe La Française, disponible sur le site internet www.la-francaise.com.

Des précisions complémentaires sur l'analyse extra financière de la société de gestion, dont les critères ESG, sont reprises dans le code de transparence et les politiques d'engagement du Groupe La Française disponible sur le site de La Française www.la-francaise.com.

Les critères de sélection des actifs, identiques pour les titres vifs et les OPC, sont les suivants :

a) OPC de droit français ou étranger :

La sélection des fonds est effectuée sur la base d'une analyse quantitative, centrée sur la sensibilité des performances aux facteurs de marché et d'une analyse qualitative, portant notamment sur les risques opérationnels inhérents à l'organisation de la plate-forme de gestion.

b) actions :

- principalement grandes capitalisations, avec possibilité d'investir en petites capitalisations dans la limite maximum de 20%,
- pas de secteur d'activité dominant,
- pas de zone géographique prépondérante,
- exposition jusqu'à 25% sur les marchés des actions hors Union Européenne et hors OCDE.

LA FRANCAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

c) produits de taux :

- obligations à taux fixe ou variable, françaises ou étrangères,
- bons du Trésor,
- titres de créances négociables,
- certificats de dépôt,
- billets de trésorerie,
- exposition jusqu'à 25% sur les marchés de taux hors Union Européenne et hors OCDE.

Fourchette de sensibilité du portefeuille : de -3 à 5.

La répartition dette privée / dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

Volatilité cible : 3-9% (hors circonstances exceptionnelles de marché).

La société de gestion se réserve la possibilité d'investir dans des titres à haut rendement (« high yield ») en fonction des opportunités de marché, jusqu'à 30% maximum de l'actif net du fonds.

La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes mais pourra lorsqu'une telle notation est émise, en tenir compte dans son analyse crédit.

L'exposition aux marchés actions est comprise entre 0% et 50% de l'actif net et l'exposition aux marchés de taux est comprise entre 0% et 100% de l'actif net.

Le fonds utilise des instruments financiers à terme de préférence sur les marchés à terme organisés européens et internationaux, tout en se réservant la possibilité de conclure des contrats de gré à gré, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille tant au risque actions qu'au risque taux et au risque de change au-delà de l'actif net.

L'exposition globale du portefeuille (taux et actions) incluant les produits dérivés est de 185% maximum de l'actif net, l'exposition via les dérivés n'excédant pas une fois l'actif net de l'OPC.

En outre, le fonds peut procéder à des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres pour (i) assurer le placement des liquidités disponibles (prise en pension), (ii) optimiser le rendement du portefeuille (prêt de titres), (iii) constituer une position d'arbitrage destinée à tirer profit d'opportunités de marché.

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un au moins des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »).

Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%. La prise en compte de l'alignement des activités des entreprises est effectuée de manière qualitative dans le processus d'analyse interne en fonction des données publiées par les entreprises elles-mêmes ainsi que celles mises à disposition par nos fournisseurs de données ESG.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

LA FRANCAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

2. Actifs (hors dérivés intégrés)

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif en titres vifs et/ou en parts ou actions d'OPC (OPC actions, monétaires, obligataires et diversifiés).

Les caractéristiques des titres vifs sont identiques à celles des OPCVM/FIA sélectionnés.

a. Actions : oui

b. Titres de créance et instruments du marché monétaire :

- i. Titres de créances négociables : oui
- ii. Obligations : oui
- iii. Bons du Trésor : oui
- iv. Billets de trésorerie : oui
- v. Certificats de dépôt : oui

c. Actions ou parts d'OPC : oui

L'OPCVM se laisse la possibilité d'investir plus de 20% de son actif net dans des parts ou actions d'OPC mentionnées ci-dessus. L'utilisation d'actions ou parts d'OPCVM/FIA/Fonds d'investissement pourra représenter 100% de l'actif net.

	Investissement autorisé	Seuil de détention maximale
OPCVM de droit français *	x	100%
OPCVM de droit européen*	x	
FIA de droit français répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier*	x	30%
FIA de droit européen répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier*	x	
Fonds d'investissement de droit étranger répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier*	x	

*Ces fonds ne pourront détenir eux-mêmes + de 10% de leur actif en OPCVM/ FIA / Fonds d'investissement.

Le FCP peut investir dans des OPC gérés par la société de gestion ou une société juridiquement liée.

3. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont utilisés pour ajuster l'exposition au marché actions et taux, en vue de réaliser l'objectif de gestion.

Le fonds utilise des instruments financiers à terme de préférence sur les marchés à terme organisés européens et internationaux tout en se réservant la possibilité de conclure des contrats de gré à gré lorsque ces contrats permettent une meilleure adaptation à l'objectif de gestion ou ont un coût de négociation inférieur.

Le fonds se réserve la possibilité d'intervenir sur tous les marchés réglementés à terme d'instruments européens et internationaux.

Le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille sur les risques :

- Actions : oui
- Crédit : non
- Taux : oui
- Indices : oui
- Devises : oui

Tous les risques associés aux actifs pourront être couverts ou exposés par des instruments financiers à terme tels que futures, forwards, options, swaps de devises, swaps sur indices, change à terme. Le fonds pourra principalement intervenir sur les marchés à terme d'actions, de taux, d'indices et de devises.

La couverture des risques n'est pas systématique.

LA FRANCAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

L'utilisation des dérivés permet une souplesse dans la gestion et une meilleure réactivité vis-à-vis des marchés afin d'optimiser les investissements sur les différents marchés.

A titre d'exemple :

- les contrats à terme sur devises seront utilisés en achat et vente pour couvrir les risques de change des investissements dans les pays hors zone euro,
- les options ou les contrats à terme seront éventuellement utilisées en achat et vente afin d'intervenir sur l'exposition globale du portefeuille.

Le fonds pourra utiliser tous les instruments à terme fermes ou conditionnels français et étrangers dès lors que leur sous-jacent a une relation financière directe, corrélée ou décorrélée avec un actif du portefeuille, aussi bien dans un but de couverture que d'exposition du portefeuille.

4. Titres intégrant les dérivés :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions : oui
- taux : oui
- change : oui
- crédit : non

Nature des interventions :

- couverture : oui, en vue d'une couverture totale du risque actions, taux et change.
- exposition : oui, exposition aux risques actions, taux, change, dans le but d'intervenir rapidement sur les marchés pour un ajustement du taux d'exposition.
- arbitrage : oui

Nature des instruments utilisés :

- EMTN,
- Warrants,
- Callables,
- Puttables.

Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré :

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties, de type établissement de crédit, autorisées par la société de gestion et domiciliées dans des pays membres de l'OCDE.

Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la gestion de l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés. Ces opérations pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe de la société de gestion.

Ces opérations peuvent donner lieu à la remise en garantie :

- d'espèces,
- de titres émis par les pays membres OCDE,
- de parts ou actions d'OPCVM/FIA monétaires.

Le fonds ne recevra pas de titres en garantie dans le cadre de la gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficaces de portefeuille.

Les garanties financières reçues en espèces peuvent être :

- placées en dépôt auprès d'établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre de l'OCDE ou un Etat tiers ayant des règles prudentielles équivalentes,
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité,
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

5. Dépôts

Le fonds se réserve la possibilité de faire des dépôts, pour la gestion de sa trésorerie, dans la limite maximum de 10%.

6. Emprunts d'espèces

Le fonds se réserve la possibilité d'emprunter temporairement des espèces dans la limite réglementaire (10% maximum), dans les cas d'ajustement du passif.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Les contreparties de prêt/emprunt de titres et/ou de prise/mise en pension sont soumises à une analyse ESG lors de la revue d'éligibilité des intermédiaires financiers de La Francaise Asset Management.

○ Description générale des opérations :

• Nature des interventions :

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus de l'OPC. En aucun cas ces stratégies n'auront ni pour objectif ni conséquence de créer un effet de levier.

• Nature des opérations utilisées :

Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions, de produits de taux ou crédit de pays membres de l'OCDE. Les instruments faisant l'objet d'opérations de cette nature sont des obligations actions et autres titres de créances négociables, émis par des entités publiques et/ou privées, de notation Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- (Standard&Poors) ou Baa3 (Moody's) et/ou à caractère spéculatif (notation inférieure à BBB- ou Baa3).

○ Données générales pour chaque type d'opération :

• Niveau d'utilisation envisagée :

Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) pourront être réalisées jusqu'à 50 % maximum de l'actif de l'OPC tandis que les opérations d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 10 % maximum de l'actif de l'OPC.

La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de telles opérations pourra représenter 25% de l'actif.

• Sélection des contreparties :

La société de gestion s'appuie sur un processus spécifique de sélection d'intermédiaires financiers, également utilisé pour les intermédiaires destinés aux opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres. Ceux-ci sont sélectionnés en fonction de la qualité de leur recherche, de la liquidité qu'ils offrent mais aussi de leur rapidité et de leur fiabilité dans l'exécution et leur qualité de traitement des ordres.

A l'issue de ce processus rigoureux et régulier, sanctionné d'une note, les contreparties sélectionnées pour les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres sont des établissements de crédit autorisés par la société de gestion, ayant leur siège social dans un état membre de l'Union Européenne.

• Rémunération :

Aucune rémunération n'est acquise au dépositaire (dans le cadre de sa fonction dépositaire) ou à la société de gestion sur les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Tous les revenus provenant de ces opérations sont intégralement perçus par l'OPC.

Les coûts/frais opérationnels liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ne sont pas facturés au fonds, ces coûts/frais étant intégralement pris en charge par la société de gestion.

Par ailleurs la société de gestion ne perçoit aucune commission en nature sur ces opérations.

• Garanties acceptables :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et négociées de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des espèces dans sa devise de référence.

Les garanties seront conservées par le dépositaire de l'OPC.

• Politique de réinvestissement de garanties reçues :

Les garanties financières reçues en espèces sont réinvesties conformément aux règles applicables.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

LA FRANÇAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

Les garanties financières reçues en espèces pourront être :

- placées en dépôt,
- investies dans des obligations d'État de haute qualité,
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme.

Les titres reçus en collatéral ne pourront être ni vendus, ni réinvestis ni remis en garantie.

• **Risques :**

Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où les garanties reçues en espèces dans la devise de référence de l'OPC ne présentent ni risque de change ni risque de valorisation au gré des marchés financiers. De ce fait, il n'y aura pas de politique de décote appliquée à la garantie reçue.

Les équipes de contrôle en charge du fonds suivront l'ensemble des limites décrites dans la rubrique « Niveau d'utilisation envisagée » du prospectus. La politique de garanties financières limitée aux espèces ne nécessite pas de procédure de risque spécifique au suivi du collatéral et à celui des décotes associées.

Le recours à des opérations de cessions et/ou acquisitions de titres peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

"Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés".

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion. Au travers du fonds, les souscripteurs s'exposent principalement aux risques suivants :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des OPC. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les OPC les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

Risque d'investissement ESG :

Le fonds utilise des critères ESG et peut être moins performant que le marché en général, ou d'autres fonds qui n'utilisent pas de critères ESG lors de la sélection des investissements. Les investissements ESG sont sélectionnés, ou exclus sur la base de critères financiers et non financiers. Le fonds peut vendre un titre pour des raisons liées à l'ESG, plutôt que pour des considérations purement financières.

Risque de modèle :

Le processus de gestion du fonds repose sur l'élaboration d'un modèle au travers d'un partenariat au sein du Groupe La Française. Il existe un risque que le modèle ne soit pas efficient. Toutefois, et pour éviter toute confusion, il ne s'agit pas d'un modèle d'investissement systématique mais d'un outil d'aide à la décision, les décisions d'investissement étant prises par l'équipe de gestion.

Risque de marchés actions :

L'exposition du fonds aux marchés actions sera comprise entre 0% et 50% de l'actif. Si les marchés baissent, la valeur du fonds baissera. Sur les marchés de petites capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de liquidité lié aux investissements en petites et moyennes capitalisations :

Ce risque est lié aux investissements en petites et moyennes capitalisations dont les marchés sont par nature moins actifs que ceux des grandes valeurs.

LA FRANCAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

Risque lié à la surexposition :

Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition globale du fonds jusqu'à 185% maximum. En fonction du sens des opérations du fonds, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de taux :

Le FCP est soumis aux risques de taux sur les marchés français et étrangers. Le risque de taux d'intérêts est le risque que la valeur des investissements du FCP diminue si les taux d'intérêts augmentent. Ainsi, quand les taux d'intérêts augmentent, la valeur liquidative du fonds peut baisser.

Risque de change :

Le FCP investit en valeurs mobilières libellées dans un certain nombre de devises autres que la devise de référence. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser. Le FCP peut être exposé au risque de change jusqu'à une fois le montant de son actif net.

Risque de crédit :

Il s'agit de risques pouvant résulter de la dégradation de signature ou de défaut d'un émetteur de titre de créance. Lorsqu'un émetteur subit une dégradation de signature, la valeur de ses actifs baisse. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Dans le cadre d'un investissement obligataire, il existe un risque direct ou indirect lié à la présence éventuelle de titres de moins bonne qualité dits « high yield » ou spéculatifs.

Les titres classés en « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes et ne sont pas toujours suffisamment liquides pour être vendus à tout instant au meilleur prix. La valeur de la part du FCP peut donc se trouver diminuée lorsque la valeur de ces titres en portefeuille baisse.

Risque lié aux investissements sur les pays hors Union Européenne et OCDE (pays émergents) :

Le fonds pourra être exposé jusqu'à 50% sur les pays hors Union Européenne et OCDE. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque de contrepartie :

Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de conflits d'intérêt potentiels :

Ce risque est lié à la conclusion d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres au cours desquelles le fonds a pour contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion du fonds.

GARANTIE OU PROTECTION

Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou de protection.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

3 ans.

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

CONTEXTE ECONOMIQUE

Les douze derniers mois ont été marqués par un ralentissement économique, des taux d'inflation records, une hausse brutale des taux orchestrée par les banques centrales, la guerre entre la Russie et l'Ukraine et des "mini crises" (dont la crise des banques régionales US) qui ont significativement pesé sur la confiance des investisseurs et exacerbé la volatilité des marchés. Les actifs risqués ont été orientés à la baisse.

D'après le FMI la croissance mondiale a ralenti à 3.4% en 2022 et devrait continuer de ralentir en 2023 (FMI : 2.9%) et 2024 (FMI : 3.1%). Le ralentissement économique s'est opéré sous l'effet de l'inflation, des politiques des banques centrales et de la guerre en Ukraine, mais la récession qui était anticipé en zone euro a été évitée. La croissance trimestrielle du PIB zone euro s'est établie à 0,9% au T2 2022, 0,4% au T3 2022, 0,1% au T4 2022 et elle est attendue autour de 0% au T1 2023 (en France : T2 2022 : 0,5%, T3 2022 : 0,2%, T4 2022 0,1% et attendu autour de 0,1% selon la prévision INSEE). Le FMI anticipe un taux de croissance de la zone euro de 0.8% en 2023 et 1.4% en 2024.

Aux US, la croissance s'est établie à -0,1% au T2 2022, +0,8% au T3 2022, +0,7% au T4 2022 et se situerait autour de 0,8% au T1 2023 (estimation GDPNow de la Fed d'Atlanta). Les créations d'emplois, si elles ont décéléré au T1 2023, elles demeurent robustes. Au UK, la croissance est ressortie à 0,1% au T2 2022, -0,2% au T3 2022, 0% au T4 2022 et pourrait s'avérer négative au T1 2023 (-0,2%) selon les prévisions de certains économistes. La Chine a quant à elle connu son taux de croissance le plus faible depuis 40 ans (autour de 3% en 2022) sous l'effet de la politique zéro covid et la crise immobilière (le PIB T1 2023 ne devrait pas dépasser 2%, prévision officielle pour l'année 2023 : +5.2%).

Depuis plusieurs mois le monde est frappé par des taux d'inflation records, la décélération s'accélère sous l'effet de la baisse marquée des prix de l'énergie; les indicateurs de l'inflation sous-jacente demeurent néanmoins à des niveaux élevés: aux US: après avoir atteint un pic de 9,1% en juin 2022, l'inflation est tombée à 5% en mars 2023 (plus bas niveau depuis mai 2021); la décélération de la composante sous-jacente (hors énergie et alimentaire) est moins marquée (5,6% en mars 2023 après un pic de 6,6% en sept 2022). En zone euro, le taux d'inflation est tombé à un peu moins de 7% en mars 2023 (plus bas en un an) après avoir dépassé 10% au T4 2022. La composante core n'a cessé en revanche d'augmenter (elle a atteint un nouveau record de 5,7% le mois dernier).

Dans cet environnement les banques centrales ont opté pour des politiques monétaires dynamiques et restrictives. Les deux principales institutions (BCE & FED) n'ont cessé de rappeler l'importance de ramener l'inflation autour des 2%. Pour atteindre cet objectif les banques centrales mondiales ont relevé leurs taux d'intérêt. La hausse cumulée des taux BCE depuis juillet 2022 atteint 350 bps (portant le taux de dépôt à 3%) tandis qu'elle est de 475 bps aux US (target range 4,75-5%) sur les 12 derniers mois. La FED s'approche du pic de taux (5,1%) signalé dans ses derniers dot plot (tableau de points relatif aux projections de taux des membres FOMC) et aligné sur les anticipations de marché. Les marchés voient un pic de taux de dépôt BCE à 3,65% d'ici fin T3. La hausse cumulée du taux de référence BoE est de 400 bps depuis février 2022 (4,25% actuellement). La réduction du bilan de la FED (QT) est désormais effective depuis le mois de juin 2022 (à travers le non-réinvestissement des bons du Trésor et des MBS). La réduction du bilan BCE, annoncée fin 2022 a débuté le mois dernier (non-réinvestissement du principal arrivant à échéance dans le cadre de l'APP (Asset Purchase Programme) à hauteur de 15 mds EUR / mois jusqu'en juin 2023, le rythme de la réduction par la suite pourrait être accéléré) ; le QT de la BoE a été initié en novembre 2022.

Plusieurs crises ont éclaté durant les douze derniers mois, notamment la crise du Gilt au Royaume-Uni, dans le sillage de la politique fiscale de Liz Truss, les Gilts ont subi en septembre 2022 le plus gros effondrement depuis la crise de mars 2020. Plus récemment la crise des banques régionales aux Etats-Unis où trois banques ont fait faillite face aux retraits massifs des déposants. Des mesures de soutiens ont été fournies pour éviter une contagion de la crise. Enfin le mois dernier la banque a été rachetée par UBS dans le cadre d'un plan de sauvetage d'urgence orchestré par les autorités suisse ainsi des turbulences dans le système financier mondial (la spéculation autour de difficultés chez Deutsche Bank qui s'en est suivie illustre la défiance croissante des investisseurs vis-à-vis du secteur bancaire).

LA FRANÇAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

POLITIQUE DE GESTION SUR L'EXERCICE

Performances annuelles	La Française Patrimoine Flexible - Part R	La Française Patrimoine Flexible - Part I	La Française Patrimoine Flexible - Part F
Fonds	-3,53%	-3,29%	-2,07%
Indice	-8,76%	-8,76%	-8,76%

L'exercice a été caractérisé par une exposition du fonds aux marchés d'actions, beaucoup plus modérée que sur l'exercice précédent oscillant dans une fourchette 0-25 % et une exposition actions moyenne de l'ordre de 10,2 % du portefeuille (contre 30% pour l'indice de référence et une exposition moyenne sur l'exercice précédent de 24,4%). Nous avons, tout au long de l'exercice, été relativement prudents en n'adoptant pas de surpondération significative, eu égard à la volatilité des actifs risqués actions et taux en 2023, dans un contexte de resserrement des conditions monétaires au niveau mondial, pour juguler une inflation en forte accélération. D'autre part, l'intégration du modèle propriétaire (Risk@Work) de préservation de la perte maximale calendaire autorisée, telle que définie au début de chaque exercice civil, pilote la prise de risque dans les allocations tant que nous ne disposons pas d'un coussin de performance suffisant, ce qui a globalement été le cas sur l'ensemble de la période d'observation. En effet, les marchés actions et les indices obligataires terminent l'exercice en très fort recul, conduisant, de facto, à une performance du portefeuille demeurée en territoire négatif sur l'ensemble de la période d'observation.

Notre allocation prudente s'observe également sur la partie obligataire du portefeuille, avec une très nette sous-exposition sur l'ensemble de la période d'observation (engagement moyenne à 21,5%, contre 37% au cours de l'exercice précédent et contre 70% pour l'indice de référence).

Sur la période d'observation, la part R du fonds réalise une performance de -3,53% contre -8,76% pour son indice de référence (30% MSCI World Dividendes nets réinvestis (€) 70% BarCap Euro Aggregate Bond Index).

L'attribution de performance sur la période d'observation fait apparaître les principaux éléments suivants :

- La poche actions contribue à hauteur de -0,80% sur la période d'observation, principalement sur les poches de diversification géographiques (US/Japon/actions émergentes), à hauteur de -70 bps. Sur la partie européenne de nos investissements, les couvertures sur indices actions ont globalement compensé la contribution négative de nos investissements à l'actif. En fin de période, nous avons également déployé des stratégies optionnelles, qui contribuent négativement, mais de manière très marginale, à la performance du fonds, à hauteur de -2 bps.
- L'enveloppe obligataire contribue à hauteur de -1,74 % sur la période d'observation, tant sur les obligations souveraines (-120 bps) que sur la partie obligations d'entreprises (-40 bps notamment sur le segment des subordonnées financières) et obligations indexées sur l'inflation (-16 bps de contribution négative).
- Le monétaire et les liquidités contribuent à +0,55% de performance sur la période d'observation.
- Les frais contribuent à -1,45% de performance sur la période d'observation.

L'actif net du fonds La Française Patrimoine Flexible R s'établit à 105,762 M€ au 31 mars 2023 contre 122,661 M€ un an plus tôt.

Le nombre de parts au passif du fonds a reculé de -10,62 % sur la période d'observation.

Perspectives :

Nous sommes dans une période très dangereuse et potentiellement très volatile sur les marchés financiers. Les chiffres d'inflation forcent les banquiers centraux à continuer de monter les taux, ce qui graduellement fait peser de plus en plus de risque sur la conjoncture à venir.

Le décalage historique entre l'action des banques centrales et ses impacts économiques sur la sphère réelle est de 12 à 36 mois. Le resserrement des politiques monétaires a commencé il y a environ 12 mois et il s'est fait de manière très brutale. Il est donc probable que les effets commencent à se faire sentir à partir de maintenant et pour de très longs mois.

La faillite de plusieurs banques régionales américaines, au premier trimestre 2023, est une des premières conséquences de ce durcissement des conditions monétaires mais cela n'annonce pas de crise systémique financière ; il est toutefois probable que l'on voit d'autres acteurs souffrir dans les mois / trimestres qui viennent : ceux dont l'activité est trop concentrée, avec beaucoup d'endettement et de levier financier, et/ou trop dépendant d'un accès au crédit à bas coût.

LA FRANÇAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

L'inflation (et la santé du marché de l'emploi de manière générale) reste la problématique principale à l'heure actuelle. Tous les indicateurs que nous analysons vont dans le sens d'un risque inflationniste en diminution dans les mois qui viennent, même si certains chiffres nous ont surpris à la hausse lors du dernier mois (composante prix pays ISM, prix des voitures d'occasion).

Historiquement, les périodes de durcissement des conditions de crédit sont rarement sans impact économique et même si le financement des entreprises est de moins en moins dépendant des banques, les risques sont réels pour la croissance future. Par ailleurs, la consommation, moteur principal de nos économies développées devrait souffrir de la disparition progressive de l'épargne post covid, de l'inflation core toujours élevée et de l'inflation réelle des salaires à l'inverse faible. Les marchés actions ont choisi de considérer les événements récents comme un épiphénomène sans conséquence. Nous ne partageons pas cet optimisme et préférons apporter plus de prudence à nos allocations. Dans ces conditions, nous choisissons de conserver une allocation défensive, sur la poche actions, en attendant des points d'entrée plus attractifs.

De manière générale, nous choisissons donc de conserver des enveloppes de risque très faibles : l'incertitude est extrêmement forte, les messages envoyés par les différentes classes d'actif ne sont pas cohérents. La probabilité d'évènement de crédit augmente graduellement ; il serait illusoire de penser que nous serons à même de l'anticiper. A court terme, les marchés peuvent reprendre des couleurs si la problématique bancaire se règle mais à moyen terme, nous ne sommes pas bien rémunérés pour le risque dans un environnement où les conditions financières se dégradent à vue d'œil.

INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE

Nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe.

Nous vous informons que nous pouvons avoir recours aux OPC du Groupe, tant au niveau des placements monétaires que des placements actions / obligations... en fonction des allocations d'actifs décidées, et, dans le cadre de la gestion courante du solde de trésorerie, des OPC du Groupe ont été utilisés.

Fonds gérés par le Groupe La Française détenus en portefeuille au 31/03/2023

ISIN	Nom	Pourcentage investi	Société de gestion
FR0010190322	La Française Carbon Impact Global Government Bonds - Part S	1,54%	La Française Asset Management
FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	9,14%	La Française Asset Management
FR0010955468	La Française Obligations LT - Part S	8,25%	La Française Asset Management
FR0013175221	La Française Global Coco - Part I	2,32%	La Française Asset Management
FR0013289071	La Française Sub Debt - Part S	2,46%	La Française Asset Management
LU1744646693	La Française LUX – Carbon Impact Income - T (C) EUR	1,69%	La Française Asset Management
FR0013439155	La Française Carbon Impact Floating Rates - Part S	6,80%	La Française Asset Management

EVENEMENTS SUR L'EXERCICE

Changements significatifs dans la vie du fonds

DATE	OBJET
20/06/2022	<ul style="list-style-type: none">↪ Possibilité de souscrire dans la part R via la plateforme IZNES (parts en nominatif)↪ Règlement UE N° 833/2014 exclusion ressortissants russes↪ Précision Règlement SFDR :↪ Ajout de cette phrase : « La société de gestion annoncera au plus tard le 30 décembre 2022 comment ce produit considère les incidences négatives sur les facteurs de durabilité. »
01/10/2022	<ul style="list-style-type: none">↪ La fusion absorption de BNP Paribas Securities Services par sa société mère BNP Paribas SA, prévue le 01 octobre 2022 entraîne un changement de dépositaire, qui sera désormais BNP Paribas SA.
02/01/2023	<ul style="list-style-type: none">↪ Passage au format Priips↪ Création annexe RTS↪ Ajout wording rétro distributeurs

LA FRANÇAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

Voici les principaux mouvements intervenus au cours de la période :

Type de transaction	Isin	Nom de l'instrument	Type d'instrument	Quantité	Montant	Devise
Achat	FR0000985558	OFI Invest ISR Monetaire CT C	Fonds	10 112,00	-22 341 048,32	EUR
Achat	FR0000989626	Groupama Trésorerie IC	Fonds	466,00	-18 528 029,52	EUR
Achat	FR0010529743	Ostrum SRI Cash I	Fonds	1 600,00	-17 259 024,00	EUR
Achat	FR0007496047	BNPP Cash Invest P	Fonds	7 100,00	-16 001 408,45	EUR
Achat	FR0000008997	OFI Tresor ISR	Fonds	3 500,00	-15 099 385,00	EUR
Vente	FR0007496047	BNPP Cash Invest P	Fonds	-9 964,00	22 342 741,52	EUR
Vente	FR0000008997	OFI Tresor ISR	Fonds	-5 000,00	21 713 700,00	EUR
Vente	FR0000985558	OFI Invest ISR Monetaire CT C	Fonds	-9 000,00	19 983 960,00	EUR
Vente	FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds	-179,00	19 156 955,90	EUR
Vente	FR0010529743	Ostrum SRI Cash I	Fonds	-1 550,00	16 670 110,50	EUR

Techniques de gestion efficaces

A la date d'arrêté, le fonds a eu recours à des techniques de gestion efficaces pour 0,00 EUR.

Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré au 31/03/2023

Garantie	Montant	Devise	Contrepartie	Type	Sous-jacent
-	0,00	-	-		

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties de type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE.

Des informations complémentaires concernant ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions du Prospectus.

METHODE DE MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le fonds applique la méthode Engagement.

SELECTION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services du Groupe LA FRANÇAISE, s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation, Middle-Office et Contrôle Interne.

Best Selection

Le Groupe LA FRANÇAISE, conformément à la réglementation en vigueur, a mis en œuvre une politique lui permettant de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour les OPC sous gestion.

Cette politique sélectionne en fonction de chaque classe d'instruments (actions, produits de taux, dérivés, etc...) les Intermédiaires Financiers auprès desquels les ordres seront transmis pour exécution en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs.

Pour plus de détails, la politique d'exécution des ordres est disponible sur le site Internet de la Société : www.la-francaise.com.

Commissions de courtage partagées

Une convention de partage des commissions de courtage a été mise en place dans le cadre de la gestion.

LA FRANCAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

Rapport relatif aux frais d'intermédiation

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : www.la-francaise.com.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

Les commissions de mouvements éventuellement perçues sont réparties comme suit : à hauteur de 100% pour la Société de Gestion. Non auditées par le Commissaire aux Comptes.

RETROCESSION SUR FONDS

L'intégralité des rétrocessions perçues sur les sous-jacents est reversée au fonds.

FRAIS DE GESTION VARIABLES

Les commissions de gestion ne sont pas calculées à partir de composantes complexes.

CONFLITS D'INTERETS

Dans le cadre de la fourniture de services d'investissement, les entités du Groupe LA FRANCAISE sont potentiellement susceptibles de rencontrer des situations de conflits d'intérêts.

Ces situations, en étant définies comme des situations susceptibles de porter atteinte aux intérêts d'un ou des clients des sociétés du Groupe LA FRANCAISE, sont identifiées et encadrées.

Il est exposé que La Française Asset Management a eu recours en 2022 à la société La Francaise Group UK Limited pour une partie du budget de frais de recherche (prestation de recherche de type ESG (thématique, sectorielle)), étant précisé que cette dernière appartient au Groupe La Française. Le recours à cette structure n'est pas de nature à introduire de situation générant des conflits d'intérêt dans le choix des prestataires.

La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site Internet de la Société : www.la-francaise.com.

POLITIQUE DE REMUNERATION

La Politique de rémunération des Sociétés de Gestion du Groupe La Française encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.

Le Groupe La Française veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

Pour l'année civile 2022, les rémunérations sont réparties ainsi (en €) :

Effectif	Total Rému. DADS 2022	Fixe	%fixe	Variable 2022	Nb bénéficiaire variable	% du variable	Total rému. Cadres dirigeant	Total rému. Preneurs de risques
95	8 688 312,37	5 859 334,71	67,44%	2 828 977,66	76	32,56%	717 018,57	3 467 203,20

La rémunération variable est basée sur une enveloppe globale qui est fonction du Résultat Brut d'Exploitation consolidé du Groupe La Française. Cette enveloppe est répartie de façon discrétionnaire au sein de chaque métier en fonction des objectifs collectifs fixés puis répartie au niveau de chacun des collaborateurs en fonction de la réalisation des objectifs fixés.

La Politique de rémunération a été revue en 2022 et le seuil au-delà duquel 50% de la rémunération variable doit être étalée sur 3 ans pour le personnel identifié est passé de 200 à 100 KEUR.

LA FRANÇAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

La Politique est revue et validée par le Conseil de Surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.

Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française : www.la-francaise.com.

DISTRIBUTIONS ET INFORMATIONS FISCALES

Éligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE)

Ce fonds est investi à plus de 25 % en produits dont les revenus, profits et assimilés proviennent de sommes qualifiées de créances.

Pourcentage titres ou droits éligibles au PEA / PEA PME – Part éligible à l'abattement de 40%

Le fonds a en portefeuille 0,00% de titres ou droits éligibles au PEA/PEA PME.

La part éligible à l'abattement de 40 % est de : 0 €.

Indication des données chiffrées relatives aux dividendes versés au cours de la période après déduction des impôts

Aucun dividende n'a été versé au cours de la période.

INFORMATIONS SPECIFIQUES

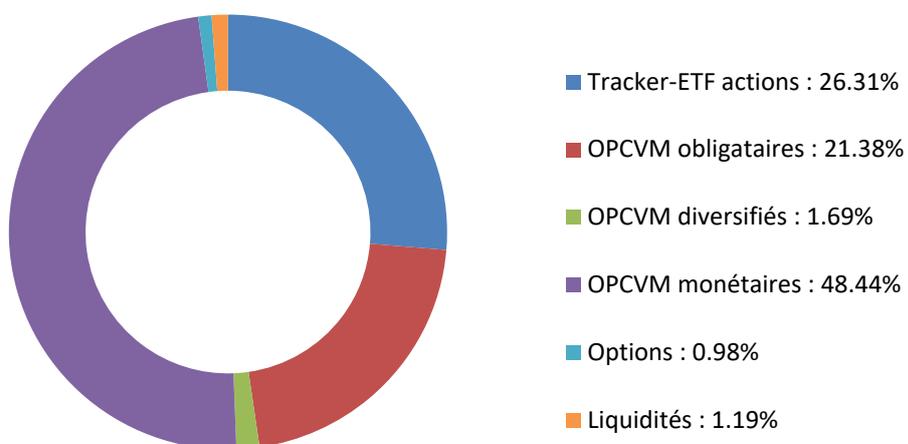
Mesure des risques

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

OPERATIONS DE CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES ET TRS

Le fonds n'a pas eu recours à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres au cours de l'exercice.

Structure du portefeuille en % de l'actif net



Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Document non audité par le Commissaire aux Comptes.

LA FRANÇAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit: La Française Patrimoine Flexible

Identifiant d'entité juridique: 969500URA0FEUZNS6Y81

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: N/A

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : N/A

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 17,5% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Les mesures d'exclusion liées à la politique d'exclusion groupe ont été respectées sur la période. La méthode de transposition permet de mesurer les caractéristiques environnementales et/ou sociales des fonds sous-jacents.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 31/03/2023, le score ESG du portefeuille était de 6,28.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable, il s'agit du premier rapport périodique SFDR (31/03/2023).

LA FRANÇAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le fonds a pour objectif de détenir au moins 5% dans de l'investissement considéré comme durable afin de participer à l'effort global d'amélioration de pratiques durables, comme la réduction des émissions de CO₂, l'augmentation de la diversité et de meilleures pratiques de gouvernances.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables réalisés par le produit financier ont été effectués en conformité avec les mesures d'exclusions liées à la politique d'exclusion groupe.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable. Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Non applicable.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Non applicable. Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/04/2022-31/03/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Ostrum SRI Cash I	Fonds monétaire	16,20%	Europe
OFI Tresor ISR	Fonds monétaire	13,53%	Europe
La Française Trésorerie ISR – Part I	Fonds monétaire	13,15%	Europe
BNPP Cash Invest P	Fonds monétaire	12,87%	Europe
Groupama Trésorerie IC	Fonds monétaire	11,77%	Europe

LA FRANÇAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

La Française Carbon Impact Floating Rates – Part S	Total Return	5,52%	Europe
OFI Invest ISR Monétaire CT C	Fonds monétaire	5,27%	Etats-Unis
La Française Obligations LT – Part S	Agregate	3,21%	Europe
Amundi EUR Corporate Bond Climate Net Zero Ambition PAB	Crédits	2,88%	Europe
Lyxor Msci Eur Esg Leaders	Actions	2,05%	Europe
La Française Carbon Impact Global Government Bonds - Part S	Etats	1,76%	Europe
Dbx Usd Treasuries Eur 2D	Etats	1,57%	Europe
Ishares Usd Corp Bnd EUR-H D	Crédits	1,55%	Monde
La Française Sub Debt - Part S	Financière	1,37%	Europe
Amundi S&P 500 Esg Ucits Etf	Actions	1,35%	Etats-Unis

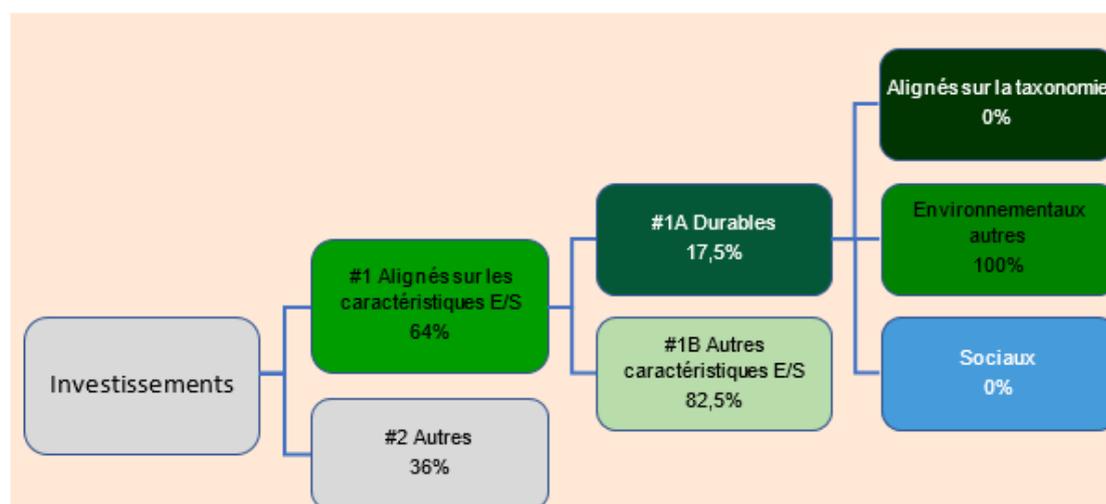


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements durables était de 17,5%;

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

LA FRANCAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Nous ne sommes pas en mesure de d'identifier les principaux secteurs économiques compte tenu de la nature des actifs qui composent le portefeuille (fonds de fonds).



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Les investissements durables ayant un objectif environnemental n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE sur la période de référence.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

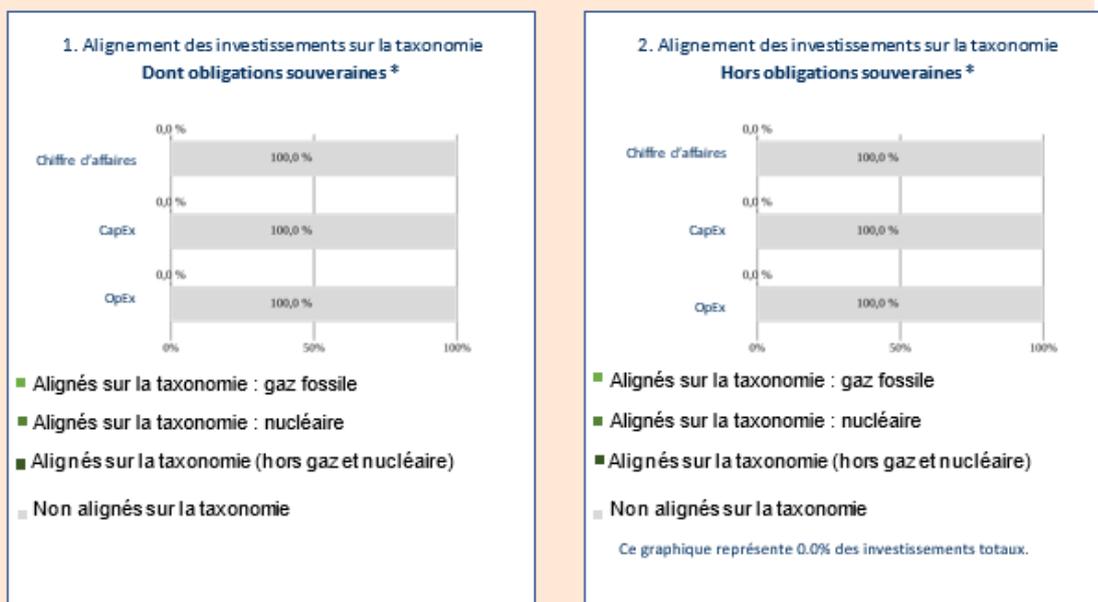
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Nous ne sommes pas en mesure de calculer la proportion d'investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes compte tenu de la nature des actifs qui composent le portefeuille (fonds de fonds).

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

LA FRANCAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable, il s'agit du premier rapport périodique SFDR (31/03/2023).



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 100%. Ceci s'explique par le choix de sociétés en transition vers un alignement taxonomie de leurs activités ou par des activités non directement capturées par la taxonomie.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?



La catégorie "autres" inclut les investissements non durables, les outils de gestion de liquidités et les dérivés utilisés à des fins de couverture ou d'exposition temporaire.

Au 31/03/2023, la catégorie "autres" représentaient 82,5% du portefeuille.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'identifier les caractéristiques environnementales et/ou sociales des cas d'investissement, nous intégrons systématiquement leur performance sur les aspects E, S et G dans l'analyse fondamentale de ces derniers. En parallèle à l'analyse des dossiers, nous analysons les controverses passées, participons à des initiatives d'engagement individuelles ou collaboratives et engageons le dialogue directement avec des entreprises pour mieux apprécier leurs caractéristiques.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'indice de référence est utilisé pour la définition de l'univers d'investissement. L'indice n'est pas spécifiquement construit pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marche large ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

LA FRANÇAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marche large ?

Performances annuelles :

La Française Patrimoine Flexible – Part F

Fonds : -2,07%

Indice : -8,76%

La Française Patrimoine Flexible – Part I

Fonds : -3,29%

Indice : -8,76%

La Française Patrimoine Flexible – Part R

Fonds : -3,53%

Indice : -8,76%

Comptes annuels
« audités par le Commissaire aux Comptes »

LA FRANÇAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
La Française Asset Management

128, boulevard Raspail
75006 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

LA FRANCAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
La Française Asset Management

128, boulevard Raspail
75006 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

Aux porteurs de parts du FCP LA FRANCAISE PATRIMOINE FLEXIBLE ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LA FRANCAISE PATRIMOINE FLEXIBLE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Bilan actif

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	117,024,150.71	134,840,510.75
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	115,680,850.71	134,840,510.75
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	115,680,850.71	134,840,510.75
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	1,343,300.00	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1,343,300.00	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	1,019,178.11	1,061,824.71
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1,019,178.11	1,061,824.71
Comptes financiers	927,944.55	1,844,394.42
Liquidités	927,944.55	1,844,394.42
TOTAL DE L'ACTIF	118,971,273.37	137,746,729.88

Bilan passif

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	127,242,261.29	133,814,897.91
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-7,368,302.65	5,388,234.30
Résultat de l'exercice (a,b)	-1,620,469.07	-1,732,663.16
 Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	 118,253,489.57	 137,470,469.05
Instruments financiers	182,000.00	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	182,000.00	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	182,000.00	-
Autres opérations	-	-
Dettes	224,419.66	276,206.70
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	224,419.66	276,206.70
Comptes financiers	311,364.14	54.13
Concours bancaires courants	311,364.14	54.13
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	118,971,273.37	137,746,729.88

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
vente EURO STOXX 50 - FUTURE 17/06/2022	-	8,219,450.00
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
achat EURO-BUND FUTURE 08/06/2022	-	13,486,100.00
achat EURO-BUND FUTURE 08/06/2023	7,471,200.00	-
achat EURO STOXX 50 - FUTURE 16/06/2023	6,391,500.00	-
achat S&P 500 E-MINI FUTURE 17/06/2022	-	1,221,610.57
Options		
achat CALL EURO STOXX 50 - OPTION 21/04/2023 4	24,391,726.29	-
vente CALL EURO STOXX 50 - OPTION 21/04/2023 4	8,898,798.16	-
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	114,708.20	418,010.00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6,617.85	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	12,348.59	-
TOTAL I	133,674.64	418,010.00
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-10,305.67	-31,510.61
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-10,305.67	-31,510.61
Résultat sur opérations financières (I + II)	123,368.97	386,499.39
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1,854,608.87	-2,207,698.97
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	-1,731,239.90	-1,821,199.58
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	110,770.83	88,536.42
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	-1,620,469.07	-1,732,663.16

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

LA FRANCAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de gestion financière

- 1,700 % TTC taux maximum pour la part R
- 1,250 % TTC taux maximum pour la part I
- 0,000 % TTC taux maximum pour la part F

Frais administratifs externes à la société de gestion

- 0,050 % TTC taux maximum pour la part R
- 0,050 % TTC taux maximum pour la part I
- 0,050 % TTC taux maximum pour la part F

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Une dotation est calculée, à chaque calcul de valeur liquidative, sur la base d'un taux communiqué par la société de gestion.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part R

Capitalisation pour la part I

Capitalisation pour la part F

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part R

Capitalisation pour la part I

Capitalisation pour la part F

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Actif net en début d'exercice	137,470,469.05	153,463,084.03
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	2,920,132.32	3,561,444.39
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-17,361,229.97	-17,951,049.20
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	425,114.52	4,627,330.43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7,564,097.88	-1,773,339.44
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1,057,376.56	3,381,584.63
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2,013,883.80	-585,075.12
Frais de transaction	-56,038.42	-74,209.56
Différences de change	34,184.05	73,970.33
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	3,452,755.09	-4,453,841.91
Différence d'estimation exercice N	-201,244.35	-3,653,999.44
Différence d'estimation exercice N-1	3,653,999.44	-799,842.47
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	1,619,947.95	-978,229.95
Différence d'estimation exercice N	866,968.00	-752,979.95
Différence d'estimation exercice N-1	752,979.95	-225,250.00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1,731,239.90	-1,821,199.58
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	118,253,489.57	137,470,469.05

Complément d'information 1

	Exercice 31/03/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	38,092,611.02
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 31/03/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	94.00000	
Nombre de titres rachetés	1,260.30843	
Catégorie de classe F (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	173.00000	
Nombre de titres rachetés	660.00000	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	1,672.45013	
Nombre de titres rachetés	9,725.87460	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	117,948.28	1.30
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe F (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2,326.85	0.05
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,746,219.55	1.55
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	11,885.81	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/03/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	995,995.60
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	23,182.51
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	1,019,178.11
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	168,144.94
Autres créditeurs divers	56,274.72
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	224,419.66

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/03/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	7,471,200.00
Actions	21,884,428.12
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	927,944.55
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	311,364.14
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	7,471,200.00	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	927,944.55	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	311,364.14	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	7,471,200.00

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	JPY
Actif		
Dépôts	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Titres d'OPC	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres actifs: Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	-
Comptes financiers	927,944.55	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes	-	-
Comptes financiers	-	0.03
Hors-bilan		
Opérations de couverture	-	-
Autres opérations	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-98,729.17	-107,366.61
Total	-98,729.17	-107,366.61
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-98,729.17	-107,366.61
Total	-98,729.17	-107,366.61
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-516,504.21	390,935.05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-516,504.21	390,935.05
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-516,504.21	390,935.05
Total	-516,504.21	390,935.05
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2,538.69	9,708.05
Total	2,538.69	9,708.05
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2,538.69	9,708.05
Total	2,538.69	9,708.05
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-258,150.39	188,130.92
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-258,150.39	188,130.92
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-258,150.39	188,130.92
Total	-258,150.39	188,130.92
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1,524,278.59	-1,635,004.60
Total	-1,524,278.59	-1,635,004.60
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1,524,278.59	-1,635,004.60
Total	-1,524,278.59	-1,635,004.60
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/03/2023	Exercice 31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-6,593,648.05	4,809,168.33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-6,593,648.05	4,809,168.33
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-6,593,648.05	4,809,168.33
Total	-6,593,648.05	4,809,168.33
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,200.63	1,188.50	1,211.66	1,198.56	1,159.13
Actif net (en k EUR)	15,652.00	12,766.33	11,706.95	9,981.37	8,301.11
Nombre de titres					
Parts C	13,036.40000	10,741.48787	9,661.83285	8,327.79285	7,161.48442

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	2.45	55.92	26.68	46.94	-72.12
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-15.94	-15.50	-14.78	-12.89	-13.78

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

LA FRANCAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,088.63	1,091.27	1,126.53	1,128.36	1,104.97
Actif net (en k EUR)	7,688.07	5,991.85	5,540.30	4,828.27	4,190.05
Nombre de titres					
Parts C	7,062.10000	5,490.70000	4,918.00000	4,279.00000	3,792.00000

Date de mise en paiement	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	2.19	51.15	24.59	43.96	-68.07
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-0.80	-0.12	0.22	2.26	0.66

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

LA FRANCAISE PATRIMOINE FLEXIBLE

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,635.43	1,612.06	1,639.38	1,617.59	1,560.47
Actif net (en k EUR)	158,569.00	142,473.29	136,215.83	122,660.83	105,762.32
Nombre de titres					
Parts C	96,958.44521	88,379.18692	83,089.72677	75,829.07981	67,775.65534

Date de mise en paiement	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	3.35	75.92	36.16	63.42	-97.28
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-29.16	-28.11	-24.10	-21.56	-22.49

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoit fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 31 Mars 2023

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Titres d'OPC				115,680,850.71	97.82
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				115,680,850.71	97.82
AM MSCI EM ESG LEAD	95,000	47.99	EUR	4,559,050.01	3.86
AMUNDI EUR CORP UCITS ETF AC	71,000	136.57	EUR	9,696,257.00	8.20
AMUNDI S&P 500 ESG UCITS ETF DR	20,000	105.65	EUR	2,113,020.00	1.79
AVIVA INVESTORS MONETAIRE-C	1,112	2,226.03	EUR	2,475,345.36	2.09
BNP PARIBAS CASH INVEST	8,160	2,259.26	EUR	18,435,583.63	15.59
GROUPAMA TRESOREIRE	80	40,091.93	EUR	3,207,354.40	2.71
ISHARES USD CORP BND EUR-H D	1,600,000	3.93	EUR	6,288,800.00	5.32
ISHARES USD EM BD EUR SHS HEDGED EUR EXC	24,000	66.37	EUR	1,592,880.00	1.35
LA FRANCAISE LUX CARBON IMPACT INCOM TCA	21,300	94.00	EUR	2,002,200.00	1.69
LA FRANCAISE SUB DEBT FCP 27C	3,062	951.49	EUR	2,913,462.38	2.46
LF CARBON IMPACT FLOATING RATES 27C	8,037.906	1,000.92	EUR	8,045,300.87	6.80
LF CARBON IMPACT GVT BDS S	0.43	4,244,533.02	EUR	1,825,149.20	1.54
LF GLOBAL COCO I PARTS I	2,365	1,159.58	EUR	2,742,406.70	2.32
LFP OBLIGATIONS LT-S	821.46274	11,877.43	EUR	9,756,866.19	8.25
LF TRESORERIE ISR PART I	100.4	107,641.69	EUR	10,807,225.68	9.14
OFI RS LIQUID PARTS	630	4,353.59	EUR	2,742,761.70	2.32
OSTRUM SRI CASH-I	1,813	10,816.43	EUR	19,610,187.59	16.58
X USD TREASURIES EUR	70,000	98.10	EUR	6,867,000.00	5.81
Instruments financiers à terme				1,161,300.00	0.98
Futures				389,300.00	0.33
EURO-BUND FUTURE 08/06/2023	55.00	135.84	EUR	57,800.00	0.05
EURO STOXX 50 - FUTURE 16/06/2023	150.00	4,261.00	EUR	331,500.00	0.28
Options				1,161,300.00	0.98
CALL EURO STOXX 50 - OPTION 21/04/2023 4	700.00	191.90	EUR	1,343,300.00	1.14
CALL EURO STOXX 50 - OPTION 21/04/2023 4	-700.00	26.00	EUR	-182,000.00	-0.15
Appels de marge				-389,300.00	-0.33
Créances				1,019,178.11	0.86
Dettes				-224,419.66	-0.19
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				616,580.41	0.52
TOTAL ACTIF NET			EUR	118,253,489.57	100.00